

# Bulletin d'adhésion

Association soumise à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

À remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association) :

Pseudo sur Mattermost :

Prénom :  Nom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postale :  Ville :

N° de téléphone :

Courriel :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de l'association Laboratoire Ouvert Villeurbannais.

À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation est de :

- 40€ si souscrite en octobre, novembre ou décembre
- 30€ si souscrite en janvier, février ou mars
- 20€ si souscrite en avril, mai ou juin
- 10€ si souscrite en juillet, août ou septembre

Pour les personnes en situation financière difficile, demandeur d'emploi, étudiants, enfant de moins de 18 ans, etc. le montant de la cotisation est de :

- 15€ si souscrite entre octobre et juin de l'année suivante
- 10€ si souscrite en juillet, août ou septembre

Dans ce cas, il peut vous être demandé les documents suivants :

-

-

L'adhésion est valide jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre suivant la date d'adhésion et payable uniquement par chèque avec l'ordre suivant « Laboratoire Ouvert Villeurbannais ».

Fait à,  Signature

Le  (Précédée de la mention "Lu et approuvé")

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

# Reçu pour adhésion

À remplir par l'association (exemplaire à remettre à l'adhérent) :

Je, soussigné(e) , déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Prénom : , Nom :

Ainsi que sa cotisation et l'ensemble des documents demandés.

L'adhésion du membre sus-nommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant, et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et le cas échéant à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du Code général des impôts pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à  Le Président (ou son représentant)

Le